

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 28 Mars 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.977.058 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **6 015,195 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Capital Prudent pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les

méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2022	31/12/2021
AC.1- Portefeuille-titres		7 990 682	5 511 083
a. Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1.1	2 964 731	2 458 669
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1.2	5 025 951	3 052 414
AC.2- Placements monétaires et disponibilités		9 014 860	4 046 911
a. Placements monétaires	4.1.3	5 397 552	2 274 479
b. Disponibilités		3 617 308	1 772 432
Créances d'exploitation	4.1.4	19 717	19 002
TOTAL ACTIF		17 025 259	9 576 996
<u>PASSIF</u>			
PA.1- Opérateurs créditeurs	4.1.5	40 124	23 233
PA.2- Autres créditeurs divers	4.1.6	8 077	9 632
TOTAL PASSIF		48 201	32 865
<u>ACTIF NET</u>			
CP.1- Capital	4.1.7	10 961 863	6 422 077
CP.2- Sommes capitalisables		6 015 195	3 122 054
a. Sommes capitalisables des exercices antérieurs		5 205 624	2 734 262
b. Sommes capitalisables de l'exercice		809 571	387 792
ACTIF NET		16 977 058	9 544 131
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 025 259	9 576 996

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	340 016	337 893
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		223 986	236 561
b. Dividendes		116 030	101 332
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	734 983	213 742
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 074 999	551 635
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(242 489)	(147 286)
REVENU NET DES PLACEMENTS		832 510	404 349
CH.2- Autres charges	4.2.4	(22 939)	(16 557)
RESULTAT D'EXPLOITATION		809 571	387 792
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		809 571	387 792
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		235 729	3 123
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		12 972	15 841
Frais de négociation de titres		(453)	(1 488)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 057 819	405 268

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	31/12/2022	31/12/2021
AN.1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 057 819	405 268
a. Résultat d'exploitation	809 571	387 792
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	235 729	3 123
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 972	15 841
d. Frais de négociation de titres	(453)	(1 488)
AN.3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 375 108	(493 706)
a. Souscriptions		
- Capital	4 125 389	-
- Régularisation des sommes non distribuables	245 691	-
- Régularisation des sommes capitalisables	2 121 706	-
b. Rachats		
- Capital	(74 151)	(313 718)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 391)	(38 682)
- Régularisation des sommes capitalisables	(38 136)	(141 306)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 432 927	(88 438)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 544 131	9 632 569
En fin de l'exercice	16 977 058	9 544 131
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	4 257	4 477
En fin de l'exercice	7 098	4 257
VALEUR LIQUIDATIVE	2 391,809	2 241,985
TAUX DE RENDEMENT	6,68%	4,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2022

1. PRESENTATION DU FONDS

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003.

Le capital initial s'élevé à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-2004.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Capital Prudent figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2022, le fonds FCP Axis Capital Prudent détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compte du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les placements monétaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste est arrêté au 31 Décembre 2022 à 2 964 731 DT, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+- V potentielles
	Titres cotés		2 249 916	2 290 150	13,49%	40 234
TN0007140015	ASSAD	6 344	18 907	6 788	0,04%	(12 119)
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	400	22 200	22 417	0,13%	217
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	1 758	10 689	10 900	0,06%	211
TNMSXIDXJE02	ASSUR MAGHREBIA VIE NS 22	3 516	21 377	21 377	0,13%	-
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 447	111 234	127 446	0,75%	16 212
TN0001900604	BH	3 229	38 446	45 012	0,27%	6 566
TN0001800457	BIAT	4 967	264 983	438 626	2,58%	173 643
TN0003100609	BNA	12 009	130 835	105 463	0,62%	(25 372)
TN0002200053	BT	52 019	316 125	269 094	1,59%	(47 031)
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	33 555	58 503	63 083	0,37%	4 580
TN0007550015	CITY CARS	2 596	22 078	27 777	0,16%	5 699
TN0007670011	DELICE	3 786	48 854	48 669	0,29%	(185)
TN0007570013	EUROCYCLES	2 044	42 591	51 956	0,31%	9 365
TN0007530017	OTH	11 092	99 427	76 879	0,45%	(22 548)
TN0005700018	PGH	5 244	68 840	46 042	0,27%	(22 798)
TN0007610017	SAH	17 020	152 576	154 593	0,91%	2 017
TN0001100254	SFBT	15 028	231 368	202 337	1,19%	(29 031)
TN0006590012	SIAME	5 380	20 119	20 466	0,12%	347
TNQPQXRODT H8	SMART TUNISIE (AA)	2 240	57 120	54 044	0,32%	(3 076)
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 982	51 906	51 005	0,30%	(901)
TN0006560015	SOTUVER	7 268	44 686	63 224	0,37%	18 538
TNF8FC5GRVG 9	SOTUVER NG 2022	1 320	7 588	10 336	0,06%	2 748
TN0001400704	SPDIT	2 272	21 067	17 267	0,10%	(3 800)
TN0002600955	STB	18 375	74 253	70 082	0,41%	(4 171)
TN0007440019	TELNET	7 786	71 834	59 524	0,35%	(12 310)
TN0007270010	TPR	8 191	38 544	33 436	0,20%	(5 108)
TN0002400505	UBCI	667	16 452	14 674	0,09%	(1 778)
TN0003900107	UIB	5 112	109 886	121 676	0,72%	11 790
TN0007720014	UNIMED	6 874	63 092	48 943	0,29%	(14 149)
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	640	14 336	7 014	0,04%	(7 322)
	Titres OPCVM		624 725	674 581	3,97%	49 856
TN5LPQ7WPQG 8	FCP Axis AAA	100	10 982	11 303	0,07%	321
TNT1AHVFN714	FCP Axis Actions Dynamique	2 746	364 252	413 710	2,44%	49 458
TN0006830012	AXIS T SICAV	2 250	249 491	249 568	1,47%	77
	Total		2 874 641	2 964 731	17,46%	90 090
	Pourcentage par rapport à l'actif				17,41%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>D'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	2 581 939	(123 270)	2 458 669	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotés	110 393		110 393	
Titres OPCVM	372 799		372 799	
* Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(40 276)		(40 276)	12 313
Titres OPCVM	(150 214)		(150 214)	652
* Variations des plus ou moins-values latentes				
		213 360	213 360	
Soldes au 31 décembre 2022	2 874 641	90 090	2 964 731	12 965

4.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Cette rubrique présente un solde de 5 025 951 DT au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentielles
	Obligations		1 980 000	2 051 437	12,08%	71 437
	Emprunt national		1 300 000	1 337 737	8,38%	42 665
TN0OU20VQYS5	EMP NAT 2022 T1 CB TV	3 000	300 000	317 483	1,87%	17 483
TN0JN6PVVH38	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	500 000	510 436	3,01%	10 436
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	3 000	300 000	302 720	1,78%	2 720
TN0008000838	EMP_NAT2021/B_5A_8,8%	2 000	200 000	207 098	1,22%	7 098
	Emprunt société		680 000	713 700	3,70%	28 772
TN0001901073	BHSUB2019-1_10%_5A	1 000	40 000	42 464	0,25%	2 464
TN0001901073	BHSUB2019-1_10%_5A	1 000	40 000	42 464	0,25%	2 464
TN0002102127	TL2019-1_7A_28/06	7 500	600 000	628 772	3,70%	28 772
	Bons du trésor assimilables		2 803 778	2 974 514	17,52%	98 793
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	300	290 100	302 249	1,78%	12 149
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	810	787 320	815 789	4,81%	28 469
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	200	193 000	205 783	1,21%	12 783
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023	1 000	959 500	1 004 892	5,92%	45 392
TN0008000705	BTA_6,5_11 JUIN 2025	300	257 850	293 546	1,73%	35 696
TN0008000705	BTA_6,5_11 JUIN 2025	360	316 008	352 255	2,07%	36 247
	Total		4 783 778	5 025 951	29,60%	
	Pourcentage par rapport à l'actif				29,52%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Obligations et valeurs assimilés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	2 887 351	8 163	156 902	3 052 414	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des société	1 100 000			1 100 000	
Bon de trésor assimilables	1 077 420			1 077 420	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(280 993)			(280 993)	7
Bon de trésor assimilables	-			-	
* Variations des plus ou moins-values latentes			22 369	22 369	
* Variations des intérêts courus		54 740		54 740	
Soldes au 31 décembre 2022	4 783 778	62 903	179 271	5 025 951	7

4.1.3. Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 5 397 552 DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		3 992 664	3 994 132	17,64%	1 467
TN7LG8WGKFR2	CD_ACP_AB_1MDT_8,27%10J09012023		998 166	998 533	5,88%	367
TN1TTJRHJAZ8	CD_FCPACP_ATB_1MDT_8,27%10J09012 02		998 166	998 533	5,88%	367
TN51JJ3VXFY3	CD_FCPACP_BIAT_1MDT_8,27%10J0901 23		998 166	998 533	5,88%	367
TNLXTHIL87Q1	CD_FCPACP_BTE_1MDT_8,27%10J09012 3		998 166	998 533	5,88%	367
	Pension livré		1 399 241	1 403 420	8,27%	4 179
	PL-AB-AKP-1,4M-8,27%15J03012023		1 399 241	1 403 420	8,27%	4 179
	Total		5 391 905	5 397 552	25,91%	5 646
	Pourcentage par rapport à l'actif				31,70%	

4.1.4. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 19 717 DT contre 19 002 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Autres débiteurs	12	12
Autres débiteurs RAS/BTA	8 591	2 295
Intérêts créditeurs	11 114	16 695
Total	19 717	19 002

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 40 124 DT contre 23 233 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	34 157	17 266
Rémunération du dépositaire	5 967	5 967
Total	40 124	23 233

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 8 077 DT contre 9 632 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	5 420	7 903
Etat retenue à la source	760	760
CMF	978	686
Autres créditeurs divers (*)	919	283
Total	8 077	9 632

(*) Le solde du compte "Autres créditeurs divers" intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées

4.1.7. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2021

Montant	6 422 077
Nombre de titres	4 257
Nombre de porteurs de parts	10

Souscriptions réalisées

Montant	4 125 389
Nombre de titres émis	2 893
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(74 151)
Nombre de titres rachetés	52
Nombre de porteurs de parts sortant	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	235 729
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 972
Régularisation des sommes non distribuables	240 301
Frais de négociation de titres	(453)

Capital au 31-12-2022

Montant	10 961 863
Nombre de titres	7 098
Nombre d'actionnaires	10

4.2. Note explicative de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 340 016 DT contre 337 893 DT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Revenus des BTA	126 205	116 942
Revenus des obligations	97 781	119 619
Dividendes	116 030	101 332
Total	340 016	337 893

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 734 983 DT contre un solde de 213 742 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Revenus des certificats de dépôt	7 641	14 781
Revenus des dépôts à terme	648 100	127 714
Revenus compte courant rémunéré	63 872	55 547
Revenus des prises en pension	-	-
Revenus des bons de trésor à court terme	15 370	15 700
Total	734 983	213 742

4.2.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2022 à 242 489DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	236 539	141 336
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	242 489	147 286

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 22 939 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Rémunération du commissaire aux comptes	6 388	6 388
Redevances du CMF	15 902	9 502
Frais de publicité	292	292
Frais bancaires	350	368
Charge diverse	7	7
Total	22 939	16 557

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	151,451	129,583	119,035	99,420	115,941
Charges de gestion des placements	(34,163)	(34,599)	(32,617)	(29,730)	(44,396)
Revenu net des placements	117,288	94,984	86,418	69,689	71,545
Autres charges	(3,232)	(3,889)	(4,006)	(3,201)	(4,923)
Résultat d'exploitation	114,056	91,095	82,412	66,488	66,623
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	4,136	(14,441)
Sommes capitalisables de l'exercice	114,056	91,095	82,412	70,624	52,181
Variation des + ou - values potentielles sur titres	33,211	0,734	(6,430)	121,320	(158,694)
+ ou - values réalisées sur cession de titres	1,828	3,721	(19,761)	(224,132)	(10,553)
Frais de négociation des titres	(0,064)	(0,350)	(0,506)	(16,694)	(37,374)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	34,974	4,105	(26,697)	(119,506)	(206,622)
Résultat net de l'exercice	149,031	95,200	55,715	(53,018)	(140,000)
Résultat non distribuable de l'exercice	34,974	4,105	(26,697)	(119,506)	(206,622)
Régularisation du résultat non distribuable	0,793	(4,782)	-	(30,781)	9,953
Sommes non distribuables de l'exercice	35,767	(0,677)	(26,697)	(150,287)	(196,669)
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Valeur Liquidative	2 391,809	2 241,985	2 151,567	2 095,852	2 175,515

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,52%	1,55%	1,55%	1,56%	1,54%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,17%	0,19%	0,17%	0,17%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,09%	4,08%	3,92%	3,49%	2,31%

6. Transactions avec les parties liées

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1.25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2022 s'élève à 199 553 DT TTC.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT au titre de 2022.